

# JOURNAL DE ROUBAIX

POLITIQUE, COMMERCE, INDUSTRIE

ANNONCES JUDICIAIRES, ADMINISTRATIVES & COMMERCIALES

## BULLETIN COMMERCIAL DE ROUBAIX ET TOURCOING

Le Journal paraît les Mercredi, Vendredi et Dimanche.  
Il est distribué en ville dans la soirée qui précède sa date.

ABONNEMENT : Pour Roubaix, 25 francs par an.  
14 » » six mois.  
7 50 » » trois mois.

Les lettres, réclamations et annonces doivent être adressées au rédacteur-gérant, bureau du Journal, Grande-Rue, 56.

On rend compte des ouvrages dont l'auteur dépose deux exemplaires.

On s'abonne et l'on reçoit les annonces, à Paris, chez MM. LAFITTE, BULLIER et C<sup>ie</sup>, 20, rue de la Banque.

Le JOURNAL DE ROUBAIX est seul désigné pour la publication des annonces de MM. HAVAS, LAFITTE, BULLIER et C<sup>ie</sup>, pour les villes de Roubaix et Tourcoing.

Roubaix, 14 février 1865.

### BULLETIN.

Le discours que l'Empereur prononcera demain devant les grands corps de l'Etat est attendu avec la plus vive impatience. Pour qui sait combien Napoléon III est impopulaire, il serait absurde de vouloir connaître à l'avance le sens des paroles impériales. Nous nous abstenons donc de répéter les commentaires prématurés de certains journaux, commentaires dont la base se repose sur aucun fond sérieux.

Si le Bulletin de Paris est bien informé, le Corps Législatif procédera dès jeudi, à la formation de ses bureaux, puis vendredi ou samedi, à la vérification des pouvoirs de ses nouveaux membres. La nomination de la commission de l'Adresse aura lieu dans les premiers jours de la semaine prochaine. Plusieurs projets de loi seront déposés immédiatement. Le budget ne viendra qu'après la discussion et le vote de l'Adresse.

Une correspondance parisienne assure que l'incident relatif aux lettres de Mgr le nonce apostolique, et dont la gravité résulte surtout d'une publicité à laquelle S. Ex. est resté complètement étranger, tend à se terminer amiablement entre Paris et Rome.

Un journal a prétendu que Mgr. Chigi serait rappelé à Rome où il recevrait le chapeau de cardinal, attribué traditionnellement aux diplomates pontificaux qui ont accompli trois années de nonciature. Cet assertion est inexacte.

Les lettres de Rome assurent que le Pape qui se mécontentait de la lettre de l'Empereur Maximilien, — au sujet de la vente des biens du clergé mexicain — laissera le nonce à Mexico mais ne conclura pas de concordat.

On mande de Turin qu'une crise ministérielle est imminente. Toutefois plu-

sieurs membres du cabinet actuel feraient partie de la nouvelle administration dont la formation serait confiée à M. Rattaz.

On avait annoncé que le roi des Belges était dangereusement malade. Cette nouvelle est contournée; Sa Majesté n'a qu'une légère indisposition.

Une correspondance de Londres adressée au *Moniteur*, en annonçant l'arrivée en Angleterre de la princesse héritière du Brésil, marque l'espoir d'une réconciliation entre les deux Cours. La visite de la princesse héritière, quoique d'un caractère tout privé, coïncide heureusement avec les paroles prononcées par le comte Russell à la première séance du parlement.

Malgré les modifications introduites par le ministre des finances d'Espagne dans son projet relatif à l'anticipation de l'impôt, cette mesure rencontre une très vive résistance sur un grand nombre de points du pays. Un journal de Madrid parle de 140 pétitions déjà adressées à la Reine. Il est à supposer que le projet de loi sera très mal accueilli au sein des Cortès.

On annonce positivement l'ouverture des négociations entre Vienne et Berlin pour la conclusion d'un traité de commerce austro-prussien.

J. REBOUX

### Moniteur du soir (13 fév.)

PARTIE NON OFFICIELLE.

Les gouvernements de France, d'Angleterre et de Russie ont, d'un commun accord, sur la demande du gouvernement hellénique, consenti à s'ajourner pour le moment le paiement des sommes dues par le gouvernement grec sur l'emprunt de 1839, pour les années 1861, 1862 et 1863, en réservant toutefois leurs droits de réclamation par la suite le remboursement de ces sommes.

Les trois gouvernements garants, prenant en considération les circonstances qui mettent le gouvernement grec hors d'état de satisfaire actuellement à ses déboursés

considérables, consentent à ne pas réclamer pendant cinq ans, à partir du 1<sup>er</sup> décembre 1864, l'augmentation du versement annuel de 900,000 fr. fixé en 1839, et qui, du reste, doit être diminué de la somme stipulée en faveur de S. M. le roi des Hellènes par l'article 6 du traité conclu le 19 mars 1864, entre les trois puissances et la Grèce.

En faisant cette concession, les trois cours insistent pour obtenir du gouvernement hellénique la désignation d'une branche du revenu de la Grèce qui sera spécialement affectée au paiement de l'aumône convenue.

Nous empruntons au rapport adressé à l'Empereur, par le ministre de la justice, sur l'administration de la justice criminelle, en France et en Algérie, pendant l'année 1863, les considérations suivantes :

« Deux lois importantes ont été promulguées dans le cours de cette année. L'une, du 13 mai, a modifié soixante-cinq articles de notre code pénal, et l'autre, du 20 mai, a placé, à côté des informations judiciaires du Code d'instruction criminelle, une nouvelle procédure, spéciale aux délits flagrants.

La première consacre quelques incriminations nouvelles réclamées par l'expérience, défère à la juridiction correctionnelle des faits, classés à tort au rang des crimes, si l'on en juge par les verdicts systématiques du jury, ou modifie la pénalité édictée contre certaines infractions. Son but et son effet ont été de rendre la répression plus sûre et mieux proportionnée à la gravité de la faute. La seconde, en permettant de réprimer les délits flagrants au moment où ils viennent d'être commis, a, dans un grand nombre de cas, supprimé les inconvénients de la détention préventive.

Par suite de l'application de ces deux lois pendant sept mois de l'année, les résultats de 1863 se trouvent, très différents de ceux de 1862 : mais c'est précisément la comparaison des travaux accomplis par la magistrature pendant ces deux années, qui fera ressortir pour Votre Majesté l'importance des améliorations qui ont été réalisées. Abstraction faite dans des bienfaits résultant de la nouvelle législation, ce compte offre, au point de vue de la criminalité générale, des indications très satisfaisantes. »

On écrit de New-York, le 27 janvier, au *Moniteur* :

On semble inquiet à Richmond du sort de Wilmington, bien que le général Bragg, qui dirige la défense de cette place, espère s'y maintenir. Charleston paraît aussi fort sérieusement menacée par le général Sherman, et la presse de cette ville est très alarmée. On mande de Charleston au *Dispatch* de Richmond que si Sherman réussit à s'établir à Branchville, qui n'est séparée de Pocotaligo, où se trouvent déjà les fédéraux, que par une distance de 45 milles, c'en est fait de la métropole de la Caroline du Sud. La position de Sherman à Branchville, où ses deux ailes seraient protégées par des marais, avec Charleston pour base, serait, en effet, très forte et lui assurerait sans doute le contrôle de la Georgie et de la Caroline du Sud.

M. Francis Blair est de retour de Richmond et les nouvelles les plus contradictoires circulent sur le résultat de son voyage.

La presse de Richmond se montre plus belliqueuse qu'elle ne l'a été depuis longtemps, et la création du grade de généralissime des armées du Sud n'est pas de la part du congrès confédéré un indice de dispositions pacifiques. »

On écrit de Berlin le 9 février :

Le comte Karoly, représentant de l'Autriche, a eu, hier, une entrevue avec M. de Bismark. Il aurait déclaré que le cabinet de Vienne avait toujours le désir de voir le duc d'Augustenbourg investi provisoirement du pouvoir dans les Duchés. Notre ministre aurait répondu qu'il n'entrerait pas dans les vues de la Prusse d'établir un ordre de choses quelconque avant l'examen des différentes candidatures.

M. de Bismark aurait en outre déclaré que la Prusse voulait prendre les mesures nécessaires pour défendre les Duchés, non-seulement contre toute attaque du dehors, mais aussi contre des troubles à l'intérieur. Le cabinet de Berlin n'a donc pas abandonné le point de vue exposé dans sa dépêche du 15 décembre, et par conséquent, les deux grandes puissances allemandes conservent la même attitude.

Personne ne se trompe sur les prétendues concessions que le gouvernement se donne l'air de faire à la représentation du pays. Il est reconnu que dans le fond le gouvernement ne cède rien et qu'il n'a

pas changé de langage. Le général de Roon n'a pas parlé avec la même morgue et la même arrogance que les années précédentes; il a été plus doux, plus convenable, plus parlementaire; mais tout en étant plus poli, M. de Roon a maintenu ce que le gouvernement demandait jusqu'ici. Le conflit n'est donc pas terminé et il est probable que nous aurons une suspension ou même une dissolution de la chambre électorale. »

Nous extrayons ce qui suit d'une lettre de Varsovie, 10 février :

« On a reçu ici par la voie officielle, le plan de réorganisation du royaume de Pologne. Toutes les commissions de gouvernement, ainsi que les régences de gouvernement seront abolies et les différentes branches d'administration ne formeront plus désormais que des divisions des divers ministères résidant à St-Petersbourg. Le pays sera divisé en 27 départements avec un préfet à la tête de chacun d'eux. La lieutenance-générale cessera d'exister et sera remplacée par un chef d'administration civile et par un commandant en chef des troupes. »

Le Czar Alexandre reprend décidément l'œuvre de l'Empereur Nicolas. La Russie, c'est moi, dit-il, et personne autre. En même temps qu'il découpe la Pologne en tronçons moscovites, il supprime toute intervention, même indirecte, de la noblesse dans les affaires du gouvernement. C'est le despotisme dans sa candeur brutale, mais aussi dans son audace périlleuse.

On sait que la noblesse de Moscou avait rédigé une adresse au Czar où étaient exprimés, avec un respectueux dévouement, certains vœux d'intérêt public. Non-seulement Sa Majesté a refusé de recevoir la députatation chargée de lui remettre ce document, mais les pétitionnaires de Moscou ont été mis, par ukase spécial, en quelque sorte hors la loi politique. Voici le rescrit adressé par l'Empereur au ministre de l'Intérieur, et inséré au *Journal de Saint-Petersbourg* :

« Le Sénat ayant reconnu l'irrégularité des élections qui ont formé l'assemblée de la noblesse de Moscou, les actes et les décisions de cette assemblée perdent leur forme légale. »

FEUILLETON DU JOURNAL DE ROUBAIX

DU 15 FEVRIER 1865.

N° 47

RAYMOND D'ARMENTIÈRES,

PAR

LA VICOMTESSE DE LERCHET.

CHAPITRE XI.

(Suite)

Alors elle s'approcha du fauteuil de la duchesse, lui passa un bras autour du cou, la regarda avec des yeux suppliants où elle avait mis toute son âme, et poursuivit à demi-voix :

« Ma tante, vous n'avez rien de plus

Reproduction interdite. — Voir le *Journal de Roubaix* du 12 février.

cher, dites-vous, que le bonheur de votre fille. Eh bien, pour la rendre heureuse, il faut que vous le soyez vous-même, et avec vous tous ceux qui vous entourent. C'est chose impossible tant qu'un si grave dissentiment existera dans la famille. Pourquoi vous montrer inflexible? Pourquoi vous contraindre à une sévérité qui vous déchire le cœur? Vous avez jusqu'ici, par votre attitude, suffisamment protesté contre le mariage de Raymond; personne ne vous accusera d'avoir encouragé ou approuvé cette mésalliance. Puisque rien ne peut plus l'empêcher, de quoi vous servira-t-il de punir votre fils et d'empoisonner son bonheur par votre colère? La faute que vous reprochez à l'un de vos enfants est devenue pour l'autre une source de joie inespérée. Vous aimez le mariage, vous partagez son contentement, il accomplit vos desirs en vous donnant la fille de votre choix. Mon père est satisfait je le serai à mon tour quand je ne verrai plus que des visages riants. Vous-même, vous n'aurez de repos et de paix intérieure qu'à ce prix. Ecoutez donc le vœu de votre âme, pardonnez, ouvrez les bras au duc... et... à sa fiancée. »

M<sup>me</sup> d'Armentières, à ce mot, secoua la tête par un brusque mouvement qui la dégagea de l'étreinte caressante de sa nièce. Mais Blanche ne se déconcerta point; elle connaissait son ascendant sur la duchesse et la bonté de celle-ci. Se laissant glisser aux pieds de sa tante, elle s'assit sur un tabouret, lui prit les deux mains, et, les pressant avec tendresse, les baisant par intervalles, elle continua, le sourire aux lèvres et les larmes aux yeux :

« Qui a sa fiancée. On n'est pas clément à demi. Entre eux, tout n'est-il

pas commun maintenant, les peines et les joies? Croyez-moi, ma tante, donnons un exemple de générosité et de grandeur à ceux qui se plaignent de l'orgueil de la noblesse. Forçons les à nous aimer, au lieu de leur fournir de nouvelles armes contre nous. Quand vous refuseriez d'accueillir dans notre cercle la future duchesse d'Armentières, elle ne serait pas moins votre belle-fille. Craignez-vous qu'elle m'éclipse? Êtes-vous jalouse, pour votre petite Blanche, de sa beauté, de son esprit et de ses talents? Si cela était, nous devrions le cacher avec soin. Mais cela n'est pas; sa supériorité ne me cause aucun ombrage et ne peut conséquemment vous offenser non plus... Oh! vous allez dire — je le vois dans vos yeux — qu'elle ne m'est pas supérieure, qu'à votre avis, je vaudrais mieux qu'elle. Il est tout simple que vous me préféreriez telle que je suis, ma bonne tante, et je ne voudrais pas être autrement, puisque vous m'aimez comme cela. Je crois que mes défauts mêmes ont le don de vous plaire. Aussi me parlez-vous, j'en suis sûre, d'être un peu exigeante, un peu tyrannique en ce moment, et m'accordez-vous ma demande. Si je suis despotique, après tout, à qui la faute? A ceux qui m'ont gâtée, à vous la première, vous ne le niez pas. »

Entraînée par son bon cœur, surexcitée par l'étrangeté de la position, exaltée par le sacrifice, Mlle de Vigolle avait parlé avec une chaleur, une assurance, une vivacité extraordinaires. La duchesse se sentait émue, ébranlée, mais l'impression dominante chez elle était la surprise. Blanche venait de se réveiller sous un aspect nouveau. Jamais on ne l'avait entendue prononcer à la fois tant de

douloureux comme leurs deux mariages. Mais il en avait une sorte d'intuition. Il devinait que, sous cette apparence calme et presque enjouée, elle souffrait beaucoup, que la fierté seule la soutenait, et qu'en lui arrachant le masque imposé à ses sentiments par sa pudeur de femme et son devoir de fiancée on mettrait à nu une plaie encore vive.

« Insensé! pensait-il; ce trésor pouvait être à moi, et j'en ai pas voulu. C'est moi qui l'ai livrée à mon étourdi de frère. »

Pendant qu'il s'abandonnait à ces réflexions, la duchesse, dans sa profonde surprise, regardait tour à tour sa nièce et son fils, et oubliait de répondre à Blanche. Ce moment de silence mit Mlle de Vigolle dans un cruel embarras; toute sa timidité la reprit. Ayant par hasard rencontré les yeux de Raymond fixés sur elle avec une expression ardente et sombre, elle rougit, se détourna vivement, et, dans l'excès de son trouble, perdant la conscience de ce qu'elle faisait, elle se cacha le visage sur les genoux de sa tante. Rappelée à elle-même par ce mouvement, M<sup>me</sup> d'Armentières souleva des deux mains la tête de Blanche, caressa ses joues, maintenant toutes pâles et baignées de larmes, la baisa au front et dit avec douceur :

« Ah! ma fille qu'il est étrange de te voir prendre la défense de Mlle Erneville!

— Non pas de Mlle Erneville, ma tante, mais de la femme aimée de Raymond. » murmura Blanche, si bas que le duc ne put l'entendre.

La duchesse comprit tout ce qu'il y avait d'abnégation et d'amour véritable dans ces simples paroles.

paroles, jamais on ne lui avait vu cet aplomb, cette confiance presque mutine, cette insistance d'enfant gâtée qui se croit sûre de réussir et ne craint pas d'être importune. Tout cela était absolument contraire à ses habitudes de docilité, de réserve et de silence. Et ces arguments pressants, ces raisonnements qui s'imposaient, victorieux, dans la bouche de cette enfant trop timide jusque là pour donner jamais son opinion sur rien! M<sup>me</sup> d'Armentières n'en revenait pas.

Et Raymond? Il écoutait, lui aussi, avec une émotion indéfinissable, ces paroles qui ne s'adressaient point à lui. Sa cousine croyait même qu'il ne les entendait pas. Mais, sans les distinguer toutes, il en saisissait assez pour deviner le reste. D'ailleurs, en s'échauffant, elle avait fini par oublier un instant qu'il était là, et sa voix, sans s'élever bien haut, avait pris un diapason un peu au-dessus du simple murmure qu'elle était d'abord. Debout près de la cheminée, le corps penché en avant, l'oreille tendue, le duc suivait d'un œil avide chacun de ses mouvements, si naturels, si gracieux, il regardait ondoyer ses boucles blanches, il se gravait dans la mémoire et dans le cœur les mots qu'elle proférait avec son accent persuasif. Qu'était devenue la petite fille qu'il avait connue autrefois et dont le souvenir, trop fidèle par malheur, l'avait éloigné du mariage arrangé par sa famille? Blanche était aujourd'hui une délicieuse créature, femme et enfant, belle comme les anges et non moins bonne, pleine d'âme et de raison. « Peut-on être plus généreuse? » se disait-il. Il ne savait pas quel pénible effort elle avait dû faire, moins pour plaider la cause de sa rivale que pour traiter avec cet air d'aisance des sujets